



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pédiatres

Question écrite n° 49822

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation de la pédiatrie en France. Depuis 1984, date de suppression du certificat d'études de spécialité, de nombreux postes de pédiatre ne sont plus pourvus. Le nombre d'internes en pédiatrie est insuffisant pour répondre à la demande croissante de pédiatres. Aussi, il lui demande si des mesures sont actuellement à l'étude pour remédier à ce manque de pédiatres.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49822

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4474